

« L'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible » (Saint Exupéry)

Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques

1 FO pour tous

Sommaire :

- 1) Vie quotidienne
- 2) Fiscalité
- 3) Travaux d'économie d'énergie

<u>Dossier du mois</u> : Formation professionnelle

1) Vie quotidienne

Une étude de l'INSEE qui vient d'être publiée confirme la baisse des salaires des fonctionnaires de l'État de la Fonction Publique. Cette étude confirme ce que la Fédération générale des Fonctionnaires FO écrivait dans son communiqué du 28 avril 2015. L'étude de l'Insee démontre que le salaire net moyen dans la Fonction Publique d'État en 2013 s'élève à 2 469 euros, soit une baisse de 0,7 % entre 2012 et 2013, en tenant compte de l'inflation.

Le recul des salaires des fonctionnaires était de 0,8 % pour l'année 2012!

Le fléchissement des salaires s'explique, d'une part par le gel du point d'indice en vigueur depuis 2010 qui sert au calcul des salaires des agents, et d'autre part par l'augmentation des cotisations retraites (retenues pour pension civile). Les cotisations retraite s'élèvent à 9,54 % sur la NBI, nouvelle bonification indiciaire (8,12 % en 2011) et devraient atteindre 11,10 % en 2020 soit une augmentation de 36,70 % en 10 ans.

2) Fiscalité

Recouvrement, contrôle et contentieux

Le juge du surendettement peut prononcer l'effacement partiel d'une dette de TVA.

La Cour de cassation se fonde sur le droit de la consommation pour admettre la remise partielle de TVA qui est en principe prohibée par le droit fiscal. (Cass. civ. 2, 25 juin 2015, n° 13-27.107).

RCM

Une demande de restitution de retenue à la source sur dividendes vaut réclamation.

Le Conseil d'Etat juge, de manière prétorienne, qu'une demande de restitution de retenue à la source sur les dividendes versés par une filiale française à sa mère établie dans un pays membre de l'UE, présentée auprès de l'établissement payeur constitue une réclamation contentieuse ayant pour effet d'interrompre la prescription. (CE 27-07-2015 n°376369).

Bénéfices professionnels

Documentation allégée des prix de transfert : rappel des obligations déclaratives.

Les entreprises dont l'exercice coïncide avec l'année civile ont jusqu'au 5 novembre pour déclarer leur politique de prix de transfert.

3) Travaux d'économie d'énergie (Extraits Le Particulier Spécial travaux Supplément au n°1112. Septembre 2015)

www.ademe.fr : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, qui participe à la mise en œuvre des politiques publiques en matière d'énergie et de protection de l'environnement.

www.adil.org : Dans la plupart des départements, l'agence départementale d'information sur le logement (ADIL) tient des permanences et prodigue ses conseils.

www.anah.fr : L'agence nationale de l'habitat encourage la rénovation énergétique au travers de subventions aux propriétaires occupants et propriétaires bailleurs.

www.renovation-info-service.gouv.fr : C'est le site mis en place par le gouvernement pour tous les travaux liés à la rénovation énergétique des logements. Ses conseillers sont à votre disposition du lundi au vendredi de 9h à 18 h au 0 810 140 240 (n° Azur) ainsi que sur le site internet.

novembre $2015 - n^{\circ}9$

Dossier: Formation professionnelle - Le désintérêt ministériel

Ce titre peut paraître violent, mais comment qualifier autrement la situation de la Formation Professionnelle dans les directions de Bercy?

Bien entendu le propos n'est pas d'accabler les acteurs en charge de ce domaine dans les services, qui font avec les « maigres » moyens qu'on veut bien encore leur octroyer, mais de fustiger une politique volontairement mis au second rang des préoccupations ministérielles.

Voilà deux Comités Techniques présidés par les Ministres, le 06 octobre 2014 et le 26 mai 2015, où pas une seule fois le mot « Formation » n'a été prononcé par nos interlocuteurs.

Dans une période où les bouleversements organisationnels et structurels ne cessent de s'amplifier occasionnant des changements profonds dans les méthodes de travail, de management, nos ministres n'ont aucune vision à moyen et long terme pour ce qui est de la formation à ces enjeux cruciaux pour un service public de qualité et la professionnalisation des agents. Affligeant!

Le bilan annuel publié cet été, au titre du bilan 2014 montre dès les premières pages que depuis 2009, le budget ministériel consacré à la formation professionnelle a diminué de près de 100 M d'euros! De 481 M d'euros en 2009, il passe à 395 M d'euros en 2014, et la tendance perdure pour 2015.

Comment avec un budget en baisse de 18 %, le ministère peut-il offrir une formation de même qualité aux stagiaires ?

La formation statutaire

Pour tenter d'atténuer cette vision négative, la présentation du document a changé certains termes depuis 2013. Il n'est plus question de parler de formation initiale mais de formation statutaire.

De la sorte, sont intégrées dans cette notion, toutes les formations aboutissant à une titularisation de grade ou de corps.

Si la répartition des stagiaires par catégorie en formation statutaire ne connaît pas de grandes évolutions ces deux dernières années (35 000), il faut noter l'évolution à la baisse du nombre d'agents participant au Cycle Ministériel de Formation Initiale (CMFI).

Le CMFI est le programme annuel inter directionnel de formation initiale, destiné aux lauréats des concours externes et internes de catégorie A.

En septembre 2014, le dispositif organisé dans un format d'une durée d'une semaine a accueilli 782 participants. Pour mémoire, en 2009, ils étaient 1 533 agents ! (baisse de 50%)

Préparation aux concours et examens professionnels

Autre tendance forte de ces dernières années, de 32 684 stagiaires en 2010, ils ne sont plus en 2014 que 23 534.

La demande à une promotion interne est pourtant forte, le nombre d'inscrits à ces préparations en atteste (+ 53,2 % en 2014).

Le budget consacré aux préparations est également en baisse constante depuis 2010 puisque passé de 34 M d'euros, il n'est plus en 2014 que de 20 M d'euros.

Formations de perfectionnement

Seule légère éclaircie dans ce tableau, les formations de perfectionnement (ou continues) ont connu une légère progression, (+ 1%). Toutefois la durée moyenne de ce genre de formations s'établissait en 2010 à 1,8 jour, elle n'est plus que de 1,3 en 2014!

Focus sur le taux de féminisation

En 2007, alors que le taux de féminisation ministériel a été de 58,6 %, le taux de féminisation ayant eu accès à une formation professionnelle a été de 57,9 %.

Sept ans plus tard, alors que le taux de féminisation ministériel n'est plus de 57,2 %, le taux de féminisation ayant eu accès à une formation professionnelle, a chuté à 53,08 %.

L'examen attentif du nombre de jours de formation par agent et par sexe est tout aussi instructif.

Les femmes de catégories B et C ont moins de jours de formation que leurs homologues masculins, alors même que le taux de féminisation est le plus important dans ces deux corps d'agents.

Autre indicateur insatisfaisant, le taux de féminisation des stagiaires inscrits en préparation de concours a perdu plus de 3 points, passant de 57,9 % à 54,8 %.

Au final, il s'avère que les directions et en tout premier lieu leurs états-majors, refusent de s'investir dans le combat contre l'inégalité professionnelle, qui pour eux est et reste un sujet de second rang.

Comme **F.O. Finances** le porte depuis des années dans les débats ministériels, l'implication ou plutôt la non-implication des directions, dans une politique volontariste de réduction des inégalités professionnelles femmes/hommes annihile toute évolution positive.

Le bilan sur la formation professionnelle en atteste, mais pour bien d'autres indicateurs le constat est le même, et en tout premier lieu les déroulements de carrière et sa résultante la plus probante la rémunération.

L'absence de politique ministérielle sur la formation professionnelle est un handicap important pour le devenir des directions économiques et financières.

Outre le niveau de recrutements qui met en danger le maintien des écoles d'application de nos ministères, la formation professionnelle est un vecteur essentiel pour développer les compétences et la technicité des agents dans un environnement en perpétuelle mutation structurelle, réglementaire et technologique.

Pour **F.O. Finances**, il ne saurait être acceptable d'attendre une hypothétique impulsion de la Fonction Publique, qui engage une négociation avec les fédérations en fin d'année.

Les agents de Bercy attendent une véritable volonté politique de leurs ministres pour une formation professionnelle qui répondent aux défis de demain.

novembre $2015 - n^{\circ}9$ 2/2